



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le onzième jour de mai deux mille quinze, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet
- M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
- M^{me} Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Dario Jean, maire de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- M^{me} Lynda Laflamme, maire de Mont-Saint-Pierre
- M. Serge Chrétien, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est absent :

Maire de La Martre (poste vacant)

Est également présent :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier
- M^{me} Carole Landry, secrétaire

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 30 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8923-05-2015

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour en le modifiant de la manière suivante :

En retirant les points suivants :

- 7.9 Accueil au centre administratif, fonctionnement proposé (remis en juin)
- 7.10 Perception universelle, fonctionnement proposé (remis en juin)
- 11.4 SAAQ, création d'un comité de sélection
- 15.1 VVAP, fonds culturel 2015 (remis en juin)
- 17.2 Substituts au préfet aux différents comités de la MRC (remis en juin)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8924-05-2015

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2015

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2015 a été courriellé à chacun des maires le 8 mai dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOEL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2015 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 13 avril 2015 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

NOMINATION DU PRÉFET SUPPLÉANT

Conformément à l'article 198, alinéa 2, de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, M. Allen Cormier, nomme à titre de préfet suppléant, M. Judes Landry, maire de la ville de Cap-Chat. Le mandat de M. Landry se terminera le 9 mai 2016.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉFET

M. Allen Cormier, préfet, présente son rapport d'activité pour la période d'avril à mai 2015.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente son rapport d'activité pour la période du 1^{er} au 30 avril 2015.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS AU 30 AVRIL 2015

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats comparatifs au 30 avril 2015* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8925-05-2015

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* :

Paiements : 400 357,37 \$

Factures : 108 399,23 \$

TOTAL : 508 756,60 \$

Présenté aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORGANIGRAMME ET STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie prendra une décision par rapport à l'organigramme et la structure organisationnelle à sa séance du 8 juin 2015.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8926-05-2015

Facture de Ressources humaines Lambert, diagnostic organisationnel MRC

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a retenu l'offre de service de Ressources humaines Lambert à 16 500 \$, plus les taxes, pour réaliser le diagnostic organisationnel de la MRC (réf. : résolution n° 8797-02-2015) ;

CONSIDÉRANT l'ajout au mandat à la demande du directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC et du président du CLD de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT les frais afférents.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE paie la facture n° 1644 de 22 266,52 \$, incluant les taxes, de

Ressources humaines Lambert pour la réalisation du diagnostic organisationnel de la MRC, lequel montant sera prélevé dans le surplus budgétaire de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8927-05-2015

Service d'accueil avec le CLD de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT la réorganisation de la structure de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente pour le service d'accueil avec le CLD de La Haute-Gaspésie se terminera le 31 décembre 2015.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE met fin à l'entente relative au service d'accueil avec le CLD de La Haute-Gaspésie à compter du 23 mai 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8928-05-2015

Politique de relations de travail, modification article 5.1

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie désire engager une employée temporaire pour le poste de préposé aux permis et à l'immatriculation pour la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) ;

CONSIDÉRANT le besoin immédiat ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a obtenu, préalablement, le consentement de la majorité des employés réguliers pour rouvrir la Politique de relations de travail des employés.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE modifie l'article 5.1 de la Politique de relations de travail en ajoutant le paragraphe suivant:

Pour combler ses besoins de main-d'œuvre pour une période n'excédant pas 3 mois consécutifs de prestation de travail, la MRC peut embaucher un employé sans suivre la procédure décrite en 5.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8929-05-2015

Motion de félicitations à Mme Micheline Pelletier

CONSIDÉRANT QUE Mme Micheline Pelletier, maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts, a reçu la médaille de l'Assemblée nationale pour souligner son travail et son implication dans le milieu ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Pelletier défend avec acharnement les dossiers du retour de la formation professionnelle, de l'implantation de programmes d'études collégiales et de développement commercial et résidentiel.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDY LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE félicite Mme Micheline Pelletier, maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts, pour avoir reçu la médaille de l'Assemblée nationale pour souligner son travail et son implication dans le milieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8930-05-2015

Transfert administratif poste de coordonnateur du SANA

CONSIDÉRANT QUE le service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA) relève davantage du développement économique et social ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie administre l'ensemble du projet SANA.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE transfère administrativement le poste de coordonnateur du service d'accueil des nouveaux arrivants, volet personnes immigrantes et personnes de plus de 35 ans, au CLD de La Haute-Gaspésie à compter du 25 mai 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GIMXPORT, ADHÉSION 2015

Considérant que le CLD de La Haute-Gaspésie est membre de la GIMXPORT pour l'année 2015-2016, la MRC de La Haute-Gaspésie n'adhèrera pas à celui-ci.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8931-05-2015

Lac-à-l'épaule, paiement de factures, Village Grande Nature inc.

CONSIDÉRANT les factures de Village Grande Nature inc. reliées à la tenue du lac-à-l'épaule les 2 et 3 mai 2015 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE paie les factures suivantes de Village Grande Nature inc. pour la tenue du lac-à-l'épaule les 2 et 3 mai 2015, lesquels montants seront prélevés dans le poste budgétaire 02 11000 454 :

No 150503-1, de 1 163,31 \$, plus les taxes applicables

No 150503-2, de 1 428,59 \$, plus les taxes applicables

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8931A-05-2015

Lac-à-l'épaule, paiement de facture, M. Bruno Jean

CONSIDÉRANT la facture de M. Bruno Jean pour des honoraires professionnels dans le cadre de la tenue du lac-à-l'épaule le 3 mai 2015 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE paie la facture, datée du 3 mai 2015, de 357,60 \$ de M. Bruno Jean pour des honoraires professionnels dans le cadre de la tenue du lac-à-l'épaule le 3 mai 2015, lequel montant sera prélevé dans le poste budgétaire 02 11000 454.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8932-05-2015

Ventilateurs maximums, soumission, Les Entreprises Fernand Gagnon inc.

CONSIDÉRANT la soumission pour l'achat de quatre ventilateurs maximums de 301-20 et leur installation sur le toit du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie de Les Entreprises Fernand Gagnon inc.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE retienne la soumission de Les Entreprises Fernand Gagnon inc. pour l'achat de quatre ventilateurs maximums de 301-20 et leur installation sur le toit du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, au coût de 3 058,52 \$, plus les taxes applicables, lequel montant sera prélevé dans les postes budgétaires 02 19000 522 et 02 69000 522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8933-05-2015

Rendez-vous du président de la FQM, dépenses autorisées

CONSIDÉRANT QUE le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) poursuit sa tournée des régions du Québec entamée au printemps 2014 ;

CONSIDÉRANT QU'à cette occasion, le président présentera les principaux dossiers défendus par la FQM et les services offerts aux membres ;

CONSIDÉRANT QUE le président prendra aussi connaissance des préoccupations du monde municipal de manière à voir quelles actions la FQM peut entreprendre pour les mettre de l'avant et obtenir des avancées pour le milieu municipal.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise les personnes suivantes pour assister au Rendez-vous du président de la FQM, prévu le 12 mai 2015, à Grande-Vallée, les dépenses seront prélevées dans le poste budgétaire 02 11000 349:

M. Allen Cormier, préfet de la MRC
M. Judes Landry, maire de la ville de Cap-Chat
Mme Micheline Pelletier, maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts
M. Dario Jean, maire de la municipalité de Marsoui
M. Réjean Normand, maire de la municipalité de Rivière-à-Claude
Mme Lynda Laflamme, maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre
Un substitut pour M. Serge Chrétien, maire de la municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis
M. Joël Côté, maire de la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine
M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO 8934-05-2015

Demande de prolongation de délai pour le remplacement du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a reçu le 20 février 2015 un avis du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à l'égard du schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire demande la modification de certains éléments fondamentaux du schéma d'aménagement et de développement révisé afin de respecter les orientations gouvernementales;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie ne sera pas en mesure de respecter le délai prévu en vertu de l'article 56.15 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, de prolonger le délai jusqu'en mai 2016 pour procéder au remplacement du schéma d'aménagement et de développement révisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8935-05-2015

Émission d'un certificat de conformité – Règlement n° 255-2015 de la municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 255-2015 Modification au règlement de zonage numéro 180 et ses amendements, afin de créer la zone M.34, Rb. 40 à même une partie de la zone résidentielle Rb. 8* de la municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit se prononcer sur la conformité des amendements proposés par le règlement numéro 255-2015;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des modifications, le conseil de la MRC considère que le règlement numéro 255-2015 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE GASPÉSIE :

1. déclare conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le *Règlement numéro 255-2015 Modification au règlement de zonage numéro 180 et ses amendements*, afin de créer la zone M.34, Rb. 40 à même une partie de la zone résidentielle Rb. 8, conditionnellement à la réalisation complète de la procédure de modification réglementaire par la municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis ;
2. transmettra le certificat de conformité à l'égard du règlement numéro 255-2015 dès la réception de la résolution attestant son adoption par la municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8936-05-2015

Zones de glissement de terrain, demande au ministère de la Sécurité publique

CONSIDÉRANT QUE des zones de glissement de terrain sont présentes sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a interpellé le ministère de la Sécurité publique (MSP) concernant la zone de glissement située à l'intérieur de ses limites municipales (secteur Tourelle);

CONSIDÉRANT QUE ladite zone a subi un important glissement en 1963 causant des pertes de vie et des dommages matériels majeurs;

CONSIDÉRANT QUE la détermination des zones de glissement au schéma d'aménagement de première génération de la MRC a été faite à partir d'une étude réalisée par le ministère des Richesses naturelles en 1977;

CONSIDÉRANT QU'aucune autre information n'a été transmise à la MRC en ce qui a trait aux zones de glissement de terrain depuis cette étude;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est en période de révision de son schéma d'aménagement et que l'avis gouvernemental reçu en février 2015 ne fait aucunement mention des zones de glissement de terrain;

CONSIDÉRANT QUE la MRC juge opportun que les zones potentiellement instables et susceptibles de mouvement de sol présentes sur son territoire fassent l'objet d'une investigation de la part des ministères concernés.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. Appuie les démarches de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;
2. demande au ministère de la Sécurité publique de produire une étude et une cartographie des zones de glissement présentes sur son territoire dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 8937-05-2015

Bourse d'études aux finissants secondaire V

CONSIDÉRANT QU'il est important d'encourager et d'aider financièrement la jeune relève.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde une aide financière de 250 \$ annuellement, pour une période de trois ans, soit 2016, 2017 et 2018, aux écoles Saint-Maxime et Gabriel Le-Courtois, pour la remise d'une bourse d'études aux finissants de secondaire V, lequel montant sera pris dans le poste budgétaire 02 11000 349.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8938-05-2015

Composition du conseil d'administration du CLD de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a maintenu la composition du conseil d'administration du CLD de La Haute-Gaspésie actuelle jusqu'au 13 avril 2015, lequel est composé des neuf élus de la MRC de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE maintienne la composition du conseil d'administration du CLD de La Haute-Gaspésie actuelle jusqu'en septembre 2015, lequel est composé des neuf élus de la MRC de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8939-05-2015

Aide financière à la fondation du Cégep de Matane

CONSIDÉRANT la campagne de financement 2015-2018 de la fondation du Cégep de Matane.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde une aide financière de 400 \$ annuellement, pour une période de trois ans, soit 2015, 2016 et 2017, à la fondation du Cégep de Matane, lequel montant sera pris dans le poste budgétaire 02 11000 349.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE, LE CENTRE LOUISE-AMÉLIE

Le Centre Louise-Amélie demande une aide financière dans le cadre de son 30^e anniversaire d'incorporation.

Le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie demande à l'organisme d'adresser sa demande aux municipalités desservies.

DEMANDE DE SOUTIEN AU COLLOQUE DE L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE, FEMMESSOR

Femmessor Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine demande une aide financière pour la tenue de la 12^e édition du colloque annuel de l'entrepreneuriat féminin de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Comme le CLD de La Haute-Gaspésie participe déjà financièrement à cet évènement, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie s'abstiendra d'y participer financièrement.

ÉTATS FINANCIERS DU CLD DE LA HAUTE-GASPÉSIE

Dépôt des *États financiers* du CLD de La Haute-Gaspésie au 31 décembre 2014

RÉSOLUTION NUMÉRO 8940-05-2015

Protocole d'entente, FAIR, volet 4, signataire et mandataire

CONSIDÉRANT le protocole d'entente Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR), volet 4, entre le ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations et la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à soutenir le développement des municipalités locales de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre s'engage à verser à la MRC une subvention de 130 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet est de 144 444 \$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. s'engage à respecter les obligations en vertu du protocole d'entente relatif au FAIR, volet 4, avec le ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations;
2. s'engage à verser une mise de fonds de 14 444 \$ provenant des municipalités de son territoire et répartit la subvention octroyée de la façon suivante :

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE PAR MUNICIPALITÉ LOCALE			
Municipalité	Mise de fonds	Ministère	TOTAL
Cap-Chat	2 222 \$	20 000 \$	22 222 \$
Sainte-Anne-des-Monts	4 445 \$	40 000 \$	44 445 \$
La Martre	1 111 \$	10 000 \$	11 111 \$
Marsoui	1 111 \$	10 000 \$	11 111 \$
Rivière-à-Claude	1 111 \$	10 000 \$	11 111 \$
Mont-Saint-Pierre	1 111 \$	10 000 \$	11 111 \$
Saint-Maxime du Mont-Louis	1 111 \$	10 000 \$	11 111 \$
Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine	1 111 \$	10 000 \$	11 111 \$
TNO de la MRC	1 111 \$	10 000 \$	11 111 \$
TOTAL	14 444 \$	130 000 \$	144 444 \$

3. autorise le préfet, M. Allen Cormier, à signer ce protocole d'entente;
4. nomme le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, mandataire dudit protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8941-05-2015

Rapport annuel 2014 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'organisation des secours, approbation

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel 2014 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'organisation des secours de la MRC de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le rapport annuel 2014 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'organisation des secours de la MRC de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION

Je soussigné, JOËL CÔTÉ, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine, donne avis, par la présente, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, un règlement concernant la sécurité incendie. Ce règlement régira notamment sur l'installation de certains appareils,

l'entretien des bâtiments et accessoires ainsi que certains usages à des fins de sécurité incendie.

Un projet de règlement est soumis à chacun des maires.

Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

RÉSOLUTION NUMÉRO 8942-05-2015

Fin de l'Entente de service *Gestion et traitement des constats d'infraction émis par la SQ* avec le CLD de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a reconduit l'entente de service relative à la gestion et au traitement des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec jusqu'au 31 décembre 2015 avec le CLD de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire y mettre fin.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE mettra fin à l'entente de service relative à la gestion et au traitement des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec avec le CLD de La Haute-Gaspésie à compter du 23 mai 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUIVI DES CONSTATS D'INFRACTION

Dépôt du document titré *Interventions effectuées sur le territoire de la MRC – Réparties par municipalité pour la période cumulée depuis le 1^{er} avril* est présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

Ce document sera transmis aux municipalités de la MRC.

TRANSPORT

PIIRL, PRÉSENTATION DU RÉSEAU PRIORITAIRE

Dépôt du compte rendu de la présentation du réseau prioritaire aux maires du 15 avril 2015 est présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

CORRESPONDANCE AU GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF SHICK SHOCK, ENTENTE DE GESTION

Dépôt de la lettre adressée à Jacques Soucy, président du Groupement forestier coopératif Shick Shock, ayant pour objet *Prolongation de l'Entente de gestion concernant l'aménagement forestier des blocs de lots intramunicipaux sur lesquels la MRC de La Haute-Gaspésie détient une convention d'aménagement forestier (CvAF) avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec*, datée du 16 avril 2015 et signée par Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8943-05-2015

Offre d'emploi, préposé aux permis et à l'immatriculation pour la SAAQ

CONSIDÉRANT le contrat de service *Permis et immatriculation* entre la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et la MRC de La Haute-Gaspésie en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit engager un deuxième préposé aux permis et à l'immatriculation pour la SAAQ ;

CONSIDÉRANT l'article 5.1 *Procédure d'embauche d'un employé* de la *Politique de relations de travail*.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-

GASPÉSIE autorise l'ouverture de l'offre d'emploi pour le poste d'un préposé aux permis et à l'immatriculation pour la SAAQ, à raison de 20 heures par semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8944-05-2015

PIIRL, approbation étape 3, identification des routes prioritaires

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) consiste à prioriser 25% des routes locales 1 et 2 et que les inspections de chaussées et de ponceaux se font uniquement sur ces routes prioritaires;

CONSIDÉRANT QUE les routes prioritaires ont été présentées par CIMA+ lors d'une rencontre le 15 avril 2015 et qu'un compte rendu de cette rencontre a été rédigé le 20 avril 2015.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le choix des routes prioritaires proposé par CIMA+ selon leur présentation du 15 avril 2015 et du compte rendu du 20 avril 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉGIM, DÉPÔT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE

Dépôt de l'Entente relative à la constitution de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RÉGIE) dûment signée par les parties, est présentée au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8945-05-2015

Engagement préposée pour la SAAQ, Mme Suzie Gagné

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie est le mandataire de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ);

CONSIDÉRANT QUE Mme Suzie Gagné, préposée pour la SAAQ, est supervisée par le directeur général et secrétaire trésorier de la MRC de la Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE les revenus de la SAAQ sont versés à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ce poste cumule aussi la fonction de responsable de la réception des paiements des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce poste cumulera, également, la fonction de responsable de la réception des paiements de comptes de taxes pour les territoires non organisés (TNO) de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ce poste devrait être sous la responsabilité de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE le processus de dotation a déjà eu lieu et que Mme Suzie Gagné a été choisie pour la fonction de *Préposée 1* pour la SAAQ;

CONSIDÉRANT QUE ce poste est autosuffisant financièrement;

CONSIDÉRANT QU'un mouvement de main-d'œuvre est nécessaire pour confirmer une situation qui existe dans les faits.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. transfère administrativement les postes de préposée pour la SAAQ et de responsable de la réception des paiements des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec et des comptes de taxes des TNO dans l'organigramme de la MRC.

2. soumet l'employée aux conditions de travail de la MRC de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ AVISEUR POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT ET DE LA MISE EN VALEUR DU BLOC DE LOTS DE CAP-SEIZE

Dépôt du compte rendu de la rencontre du 30 avril 2015 du comité aviseur pour l'élaboration d'un plan de développement et de la mise en valeur du bloc de lots de Cap-Seize est présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

NOUVELLE ENTENTE DE GESTION CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT FORESTIER DES BLOTS DE LOTS INTRAMUNICIPAUX SUR LESQUELS LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE DÉTIENT UNE CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (CVAF) AVEC LE MRN

Dépôt de l'Entente de gestion concernant l'aménagement forestier des blots de lots intramunicipaux sur lesquels la MRC de La Haute-Gaspésie détient une convention d'aménagement forestier (CvAF) avec le ministère des Ressources naturelles entre la MRC de La Haute-Gaspésie et le Groupement forestier coopératif des Shick Shock, version 2010, est présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

Un avis légal sera demandé à propos de l'attribution de contrats.

La MRC est en attente de l'entente avec le ministre.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8946-05-2015

Lots épars dans la prochaine convention d'aménagement forestier

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie considère qu'il est essentiel d'inclure les lots épars à la prochaine convention d'aménagement forestier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande au Forestier en chef et au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles d'inclure les lots épars à la prochaine convention d'aménagement forestier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

BOIS NON RÉCOLTÉS 2010-2015 SUR LES LOTS INTRAMUNICIPAUX

Dépôt du courriel adressé à M. Richard Savard, sous-ministre au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, ayant pour objet *Lots intramunicipaux, MRC de La Haute-Gaspésie*, daté du 23 avril 2015, de la part de Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie.

LOGEMENT SOCIAL

Aucune décision.

INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS SCOLAIRES

Aucune décision.

CULTURE ET PATRIMOINE

Aucune décision.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

ENFOUISSEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE LA MRC DE MATANE

Dépôt de la lettre adressée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, ayant pour objet *Dossier de l'enfouissement des matières résiduelles de la MRC de La Haute-Gaspésie au LET de la MRC de Matane*, datée du 14 avril 2015, du député de Gaspé, Gaétan Lelièvre.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8947-05-2015

Projet étudiant sensibilisation à la récupération et au compostage, engagement

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie désire faire une campagne de sensibilisation à la récupération et au compostage sur l'ensemble du territoire ;

CONSIDÉRANT l'intention de la MRC d'engager un étudiant pour réaliser cette campagne ;

CONSIDÉRANT l'octroie d'une subvention de 1 109 \$ de Services Canada relative à l'embauche d'un étudiant pour 2015.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. engage un étudiant pour faire la campagne de sensibilisation à la récupération et au compostage sur l'ensemble du territoire;
2. paie les frais de 1 540 \$ (représentant 35 heures par semaine x 11 \$ de l'heure x 4 semaines) reliés au projet étudiant 2015, lequel montant sera prélevé dans les postes budgétaires 02 45310 141 et 02 45310 200 ;
3. nomme Mme Mélanie Simard, ingénieure civile, superviseure de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8948-05-2015

Recommandations du comité consultatif de la gestion des matières résiduelles, adoption des orientations et actions

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif de la gestion des matières résiduelles dans le cadre de la révision du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Haute-Gaspésie 2015-2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. adopte les orientations suivantes :
 - 1- Sensibiliser et promouvoir une saine gestion des matières résiduelles
 - 2- Favoriser une gestion des matières résiduelles adaptée à l'aménagement du territoire (urbain-rural)
 - 3- Favoriser une transformation locale des ressources dans le but de valoriser un secteur économique
 - 4- Optimiser nos services et infrastructures en gestion des matières résiduelles
2. adopte les actions suivantes :
 - 1- Faire de la sensibilisation pour la troisième voie
 - 2- Faire de la sensibilisation pour le compostage domestique et jardinage
 - 3- Faire de la sensibilisation pour le recyclage
 - 4- Promouvoir les éco-jardins communautaires

- 5- Publier des éco-chroniques Web et journaux
- 6- Réaliser un bottin *Vert* en gestion des matières résiduelles
- 7- Créer un comité en gestion des matières résiduelles
- 8- Adopter une politique de séances sans déchet
- 9- Mettre en place la collecte de la troisième voie
- 10- Mettre en place un système de collecte des boues de fosse septique
- 11- Effectuer une étude sur la valorisation des résidus de bois du territoire (biomasse)
- 12- Valoriser l'aluminium aux écocentres

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8949-05-2015

Directive aux écocentres, ramasseurs de matériaux ou autres objets

CONSIDÉRANT QUE les écocentres sont des lieux de travail où de l'équipements lourds sont présents ;

CONSIDÉRANT QUE des matériaux, qui y sont déposés, doivent être manipulés avec méthodologie étant donné leur nature;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit maintenir la sécurité sur ces lieux.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE permette aux citoyens de ramasser des matériaux et autres objets uniquement le mercredi sur les sites de ses écocentres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8950-05-2015

Demande de compost, écocentre, Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Monts demande un volume de compost provenant de l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts ;

CONSIDÉRANT les deux initiatives de jardin éducatif sur son territoire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise la Ville de Sainte-Anne-des-Monts à venir chercher, à l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts, la quantité recommandée de compost par la Coop du Cap.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8950A-05-2015

Demande de compost, écocentre, Ville de Cap-Chat

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cap-Chat demande un volume de compost provenant de l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts ;

CONSIDÉRANT les deux initiatives de jardin éducatif et communautaire sur son territoire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise la Ville de Cap-Chat à venir chercher, à l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts, la quantité recommandée de compost par la Coop du Cap.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8951-05-2015

Demande de compost, écocentre, Municipalité de Marsoui

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Marsoui demande un volume de compost provenant de l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts ;

CONSIDÉRANT le jardin éducatif sur son territoire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise la Municipalité de Marsoui à venir chercher, à l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts, la quantité recommandée de compost par la Coop du Cap.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE MATANE, RÉPONSE DU MINISTRE HEURTEL

Dépôt de la lettre adressée au préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, M. Allen Cormier, relativement au retard pour l'utilisation du lieu d'enfouissement technique de la ville de Matane pour la gestion des matières résiduelles de la MRC, datée du 9 avril 2015, du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel,

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION NUMÉRO 8952-05-2015

Mandat au CLD de La Haute-Gaspésie en matière de développement économique

Vu l'adoption de la loi 28 et du Pacte fiscal transitoire 2015;

CONSIDÉRANT les orientations présent au lac-à-l'épaule les 2 et 3 mai 2015 concernant la délégation de compétence économique au CLD de La Haute-Gaspésie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. délègue la compétence en matière de développement économique au CLD de La Haute-Gaspésie;
2. demande au CLD d'élaborer un protocole d'entente finissant le 31 décembre 2015 ;
3. mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, pour signer ledit protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de MME MICHELINE PELLETIER, il est résolu de lever la séance à 19 h 47.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».
